

# Coupon de parrainage lors d'une recommandation d'un proche

## Devenir parrain, c'est facile !

Il me suffit de photographier ce coupon dûment complété et de l'envoyer par mail à l'adresse [prospect@mgas.fr](mailto:prospect@mgas.fr)

### Mes coordonnées

N° Adhérent

Civilité, Nom, Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Adresse e-mail .....

### Les coordonnées du proche à rappeler

Civilité, Nom, Prénom .....

Téléphone .....

Adresse e-mail .....

### D'autres filleuls à ajouter ?

Civilité, Nom, Prénom .....

Téléphone .....

Adresse e-mail .....

Civilité, Nom, Prénom .....

Téléphone .....

Adresse e-mail .....

Civilité, Nom, Prénom .....

Téléphone .....

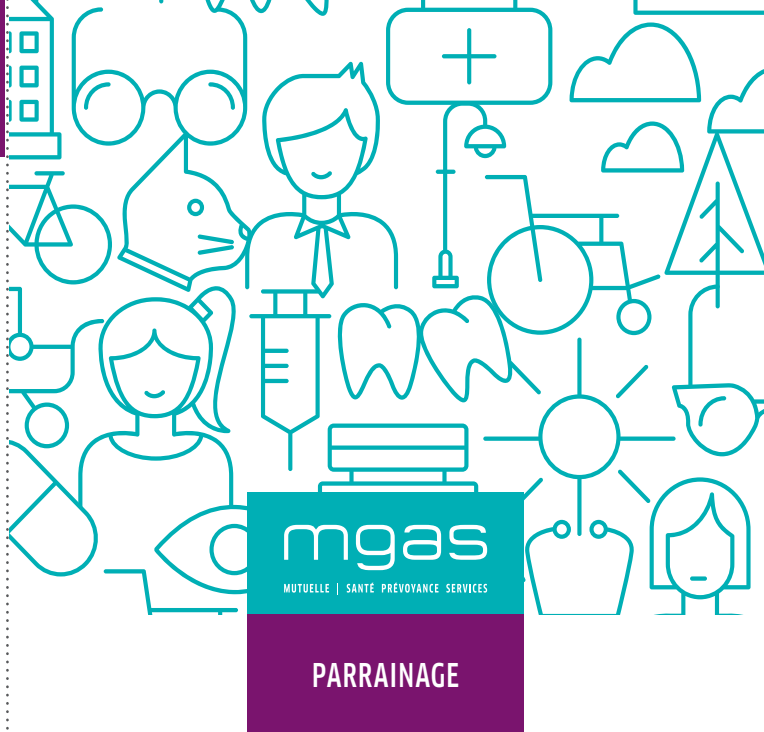
Adresse e-mail .....

**Le nombre de filleuls par parrain est illimité.**

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIRENE sous le n°784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.



MGAS Communication - 01/2023 - Document non contractuel - réf MK 01/2023 - ADH-DEP-2023



## Je prends soin de mes proches, je leur recommande la MGAS

Vous êtes adhérent(e) à la MGAS et vous êtes satisfait(e) ?  
Recommandez un ami, un collègue ou un proche. S'il adhère à la mutuelle, vous recevrez un chèque cadeau d'une valeur de 30€ valable dans plus de 40 000 points de vente.

**30 € offerts**  
en chèque cadeau par parrainage



## Règlement de l'offre parrainage MGAS

La participation à cette opération de parrainage implique mon entière acceptation du présent règlement.

**Article 1 - Organisateur** La Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, enregistrée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 784 301 475, dont le siège social est sis au 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. **Article 2 - Conditions d'éligibilité du parrain** Je dois remplir les conditions cumulatives suivantes : être adhérent(e) à l'une des offres MGAS, en activité ou à la retraite ; être âgé(e) de 18 ans ou plus ; être à jour de mes cotisations ; ne pas être radié(e) ou en cours de radiation de la mutuelle. **Article 3 - Conditions d'éligibilité du filleul** Mon filleul ne doit pas avoir été adhérent à la MGAS durant les 3 dernières années en qualité de membre participant, à l'une des offres individuelles assurées, gérées et diffusées par la MGAS. Les offres proposées par Mutuelle Europe ne sont pas concernées tout comme l'offre Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Pour être éligible, la prise d'effet de l'adhésion de mon filleul sera, au plus tôt le 1er juin 2023. Un ayant droit peut être parrainé par son proche, en adhérant en qualité de membre participant. Le parrainage ne peut être réalisé à effet rétroactif et les informations nécessaires à ma participation à l'opération parrainage doivent être exhaustives. **Article 4 - Avantage accordé au parrain** Après validation de la conformité du dossier d'adhésion du filleul, un chèque cadeau multi-enseignes d'une valeur de 30 (trente) euros sera adressé par voie postale au parrain. Tout chèque cadeau perdu ou égaré ne pourra pas être remplacé. **Article 5 - Transmission de l'avantage au parrain** Le chèque cadeau est transmis dans un délai de 2 mois maximum après validation de l'adhésion du filleul. L'adresse utilisée sera celle connue par les services de la mutuelle à cette date. **Article 6 - Suspension des avantages** En cas de force(s) majeure(s), d'évènement(s) exceptionnel(s) ou d'évènement(s) indépendant(s) de sa volonté, et plus généralement, pour quelque cause que ce soit, la MGAS se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de suspendre à tout moment la présente opération, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et ce, sans préavis. L'avantage cesse dans les cas suivants : en cas de non-paiement des cotisations du parrain; en cas d'exercice du droit à renonciation de mon filleul à l'adhésion à l'offre, en cas de non-paiement de la première échéance de cotisation de mon filleul. **Article 7 - Accès au règlement de l'offre** Le présent règlement peut être consulté depuis le site mgas.fr rubrique « téléchargements » pendant toute la durée de l'opération. **Article 8 - Litiges** Tout litige relatif à l'interprétation ou la mise en œuvre du présent règlement sera soumis à l'appréciation souveraine de la MGAS en vue d'un accord amiable. À défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis au tribunal compétent. Ce présent règlement ne se substitue pas aux Statuts, Règlement Intérieur Institutionnel et Règlements Mutualistes de la MGAS. Dans le cas où l'une des clauses du présent règlement ne peut être mise en application ou est déclarée nulle, les autres garderaient néanmoins leur validité.

La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation (RGPD et autres Codes). Pour en savoir plus sur le responsable de traitement et les partenaires, les traitements effectués, leurs finalités, les catégories de données concernées, les particularités, vous pouvez consulter notre charte « Vie Privée » disponible en suivant le lien <https://mgas.fr/charte-vie-privée>.

Elle précisera également la liste et les modalités d'exercice de vos différents droits ainsi que les choix possibles, en particulier en matière de consentement et de gestion des traceurs.

# Comment participer ?

1. Vous êtes adhérent à la MGAS depuis plus d'un mois.
2. Vous présentez la MGAS à une ou plusieurs personnes.
3. Ce proche, ami, collègue ou famille est intéressé par une des offres MGAS et décide d'adhérer.
4. Deux façons vous sont proposées pour participer à l'opération parrainage :



## 1<sup>ère</sup> façon : je parraine un proche

Ce proche prend contact avec votre conseiller MGAS habituel pour obtenir un devis adapté à ses besoins. S'il décide d'adhérer, il indique dans son bulletin d'adhésion votre nom et votre numéro adhérent (voir exemple ci-dessous) :

### FORMULAIRE D'ADHÉSION

à lire attentivement

MEMBRE PARTICIPANT			
Civilité <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom .....	Prénom .....	Né(e) le .....	
N° Sécurité sociale et clé .....	Situation familiale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) .....		
Adresse .....			
Complément / lieu dit .....			Code postal .....
Ville .....	Pays .....		
Téléphone fixe* .....	Téléphone Portable* .....	E-mail .....	
Nom de l'employeur .....			
Revenus : Indice majoré ..... ou revenu mensuel brut (€) .....			
Temps partiel <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui ..... % Est-il choisi ou imposé par mon employeur ? <input type="checkbox"/> Choisi <input type="checkbox"/> Imposé Je suis à la retraite <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
En cas de parrainage, merci d'indiquer les coordonnées du parrain : Nom ..... N° d'adhérent .....			

## 2<sup>ème</sup> façon : je recommande un proche

Vous ne souhaitez pas faire de démarche directe auprès de votre proche, nous nous en occupons pour vous ! Pour cela il vous suffit de renseigner ses coordonnées sur le coupon de parrainage au dos de ce flyer, de le photocopier ou de le scanner puis l'envoyer à l'adresse mail : [prospect@mgas.fr](mailto:prospect@mgas.fr). Un conseiller MGAS prendra directement contact avec votre proche de votre part en vue de recueillir et étudier ses besoins et lui conseiller une offre adaptée. Le bulletin d'adhésion du filleul doit impérativement comporter le nom du parrain ainsi que son numéro d'adhérent.

5. Après réception et validation de la conformité du dossier d'adhésion de votre proche par les services de la MGAS, vous recevrez, par courrier, votre chèque cadeau d'une valeur de 30 €.